



Etablissement Public de coopération intercommunale
Siège: 22, rue des MOULINS 14470 REVIERS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 21 Octobre 2013

Présents :

Mesdames et Messieurs les délégués des communes suivantes :

AMBLIE : LAVISSE Jean-Pierre, LEBESNERAIS-SAVINELLI Catherine – **BENY SUR MER** : DELALANDE Hubert, MAUGER Nathalie - **COLOMBIERS SUR SEULLES** : CAUMONT Robert, RICHARD Hervé - **COULOMBS** : HIMBAUT Régis, LE DORNAT Cédric - **CREULLY** : BERON Jean-Paul, GILLES Dominique - **CULLY** : de SEZE Jean-Charles, LECORNU Bruno - **FONTAINE-HENRY** : BARBIER Thierry - **LANTHEUIL** : BEAU Frédéric, LEU Gérard - **MARTRAGNY** : LAURENT Philippe, BOURDON Thierry - **REVIERS** : FRAS Laurence, HUYGHE-BOULET Marie – **RUCQUEVILLE** : BOS Maryse, DAIREAUX Alain– **THAON** : MAURY Richard, ISABEL Jean-Pierre – **TIERCEVILLE** : BLOUET Catherine, DESOULLE Jacques - **VILLIERS LE SEC** : CARRE Jacky, JULIEN Yves.

Excusé :

SAINT-GABRIEL-BRECY : FAUCHIER-DELAVIGNE Jean.

Absents :

FONTAINE-HENRY : CAILLERE Philippe - **SAINT-GABRIEL-BRECY** : FERAL Pierre.

Secrétaire de séance : FRAS Laurence.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Construction de la garderie de Creully : avenant à cinq marchés
2. Construction du groupe scolaire de Coulombs : avenant au marché de maîtrise d'œuvre
3. Inventaire bocager : engagement du programme et demandes de subventions
4. Chemins de randonnée : entretien annuel et demande de subvention
5. Décisions modificatives
6. Créance irrecouvrable
7. Profil du 6^{ème} poste d'emploi d'avenir
8. Structures sportives : mises à disposition de terrains de sport à Lantheuil et à Creully
9. Adhésion de la commune de Condé sur Seulles au Syndicat mixte de la Seulles et de ses affluents
10. Questions diverses et échanges : convention avec la Région pour un projet culturel dans le Bessin, point sur le programme de réhabilitation des ANC des bâtiments publics, modification de la date du prochain conseil communautaire.

Le compte rendu du conseil communautaire du 16 septembre 2013 est approuvé à l'unanimité excepté en ce qui concerne le point 7 relatif à la redevance incitative. Le conseil demande que soit mentionnée sa contestation de principe sur la demande préfectorale d'annuler la délibération du 17 juin 2013. Il considère en effet que s'il n'est pas compétent pour délibérer sur les questions relatives aux ordures ménagères, il n'a pas à l'être sur l'annulation de la délibération. De plus, le mot « *continue à* » sera ajouté à la dernière phrase « Le Conseil communautaire demande que les délégués du SIDOM *continuent à* se faire les relais efficaces des demandes des élus du conseil communautaire en la matière » (*se reporter au compte rendu figurant sur le site web de la Communauté de communes*).

1. CONSTRUCTION DE LA GARDERIE DE CREULLY : AVENANT A CINQ MARCHES

Dans son document de consultation des entreprises, le maître d'œuvre a fourni le plan initial relatif à la construction de la garderie de Creully au lieu du plan définitif. Dans celui-ci, l'agencement des pièces est modifié pour tenir compte des remarques de la sous-commission d'accessibilité, le dortoir est agrandi et une salle d'activités est créée (*se reporter au plan annexé*).

En conséquence, l'offre des cinq entreprises JEANNE, FRADEC, LEPETIT, FERREY et GILSON présente une plus-value, comme indiqué ci-dessous :

Désignation du lot	Entreprise	Coût initial € TTC	Plus values € TTC	Coût final € TTC
1. Terrassement	MOULIN TP	15 897.78		15 897.78
2. Gros œuvre-maçonnerie	Construction JEANNE	52 289.12	3 393.05	55 682.17
3. Ravalement	FRADEC	9 971.29	559.01	10 530.30
4. Charpente	LEPETIT	25 502.26	999.21	26 501.47
5. Couverture ardoise	ESNAULT	28 285.42		28 285.42
6. Menuiseries extérieures PVC	LE COGUIC	27 065.48		27 065.48
7. Menuiseries intérieures bois-cloisons-doublage- plafonds suspendus	FERREY	67 440.39	1 367.70	68 808.09
8. Plomberie-sanitaires	ROBERGE	15 916.01		15 916.01
9. Electricité-chauffage-alarme incendie-VMC double flux	ELECTRIQUE CITE	45 291.54		45 291.54
10. Dallage-carrelage-faïence	SOL	49 589.06		49 589.06
11. Peintures-sols souples	GILSON	17 819.20	984.91	18 804.11
	TOTAL	355 067.57	7 303.88	362 371.43

Certains membres du Conseil communautaire déplorent le fait que les projets enregistrent souvent des plus-values par rapport aux prévisions initiales. Ils demandent qu'une part d'aléas soit intégrée à l'estimation du projet et que cette enveloppe ne soit pas dépassée.

Il est fait remarquer que le coût n'est pas exorbitant compte tenu de la surface du bâtiment (292 m²) et des quatre fonctions qu'il remplira (garderie, dortoir, RAM, local pour le service animation).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 21 voix favorables, 4 voix contre et 2 abstentions, autorise le Président à signer les avenants au marché des lots 2,3,4,7 et 11 tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessus, pour un montant total de 7 303.88 € TTC.

2. CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE DE COULOMBS : ENGAGEMENT DES TRAVAUX ET AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

Une vue et les plans du futur groupe scolaire sont présentés à l'assemblée (se reporter aux pièces jointes).

Par délibération du 19 novembre 2012, le conseil communautaire a décidé de confier la maîtrise d'œuvre de la construction du groupe scolaire de Coulombs à l'architecte Sylvie ROYER, pour un coût d'honoraires de 89 400 € HT/106 922.40 € TTC (coût de l'économiste et des bureaux d'étude électricité/chauffage inclus). Le taux de rémunération est de 7.45 % d'un montant de travaux estimé à 1 200 000 € HT (ce chiffrage était basé sur celui du groupe scolaire du RPI de Lantheuil).

L'avant-projet définitif du bâtiment étant à présent arrêté, il convient d'ajuster le contrat de maîtrise d'œuvre à l'estimatif correspondant à cet APD, c'est-à-dire à 1 660 000 € HT. L'augmentation du coût du bâtiment correspond à l'application de la Réglementation Thermique 2012 (+20%), de la modification de la réglementation sismique (+10%) et au choix de la chaufferie bois (augmentation de 6% mais qui sera amortie compte tenu des économies de chauffage générées par la suite). Ainsi, selon un taux de rémunération inchangé, le coût de la maîtrise d'œuvre est porté à 123 670 € HT/147 909.32 € TTC.

Pour ce qui est des VRD, le surcoût de 312 000 € par rapport au groupe scolaire de Lantheuil a plusieurs causes :

- Les contraintes réglementaires relatives à l'accessibilité aux handicapés. En effet, le terrain présente un dénivelé important par rapport à la route, d'où la nécessité de réaliser des travaux de décapage conséquents.

- La réalisation de la plateforme du bâtiment nécessite un apport de matériaux, compte tenu de la nature du sol.
- 16 places de parking supplémentaires
- La nécessité d'élargir la RD 126 au droit du groupe scolaire
- Effacement et raccordement de réseaux d'eaux usées et de téléphone
- Pour la défense incendie, obligation de créer une réserve enterrée, le réseau à proximité étant insuffisant
- L'intégration des aménagements paysagers et des équipements des cours
- La révision des prix

Dix délégués, dont Hubert DELALANDE et Philippe LAURENT, s'opposent à l'augmentation du coût de cette construction. Il est toutefois difficile de modifier le projet en raison des délais de réalisation prescrits par le financeur (l'Etat). Dans le contexte économique incertain, un report de la construction nous exposerait au risque de perdre les subventions acquises et de voir les prix augmenter.

La surface est justifiée par le maintien des effectifs scolaires assuré à l'avenir grâce aux politiques d'urbanisation des communes. L'existence d'équipements tels que ce groupe scolaire attire et permet de fixer les populations.

Cette construction permet de restaurer en certaine équité. En effet, tous les bâtiments scolaires du territoire sont neufs ou restaurés, excepté ceux de ce secteur.

Ajoutons qu'à notre échelle, nous contribuons au soutien de l'emploi.

Notre capacité d'autofinancement sera suffisante pour assurer le remboursement des emprunts sur 20 ans. Il est rappelé que ce projet permettra d'économiser les locations des classes mobiles (environ 24 000 € par an et par classe) et du restaurant scolaire de Ste Croix Grand Tonne.

Quant à l'emplacement du terrain, pour des raisons de sécurité et de nuisance, nous n'avons pas d'autres possibilités sur la commune de Coulombs.

Un groupe de travail constitué de Jacky CARRE, de Jacques DESOULLE, de Régis HIMBAUT, de Jean-Pierre ISABELLE, d'Yves JULIEN, de Philippe LAURENT, de Bruno LECORNU, de Richard MAURY et de Jean-Charles de SEZE se réunira pour rechercher les points qui pourront être négociés avec les entreprises les mieux disantes afin de réduire le coût.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 16 voix favorables, 10 voix contre et 1 abstention, décide de réaliser la construction d'un groupe scolaire à Coulombs, estimé à 1 660 000 € HT, et d'autoriser le Président à conclure, avec l'architecte Sylvie ROYER, un avenant au

contrat de maîtrise d'œuvre d'un montant de 34 270 € HT / 40 986.92 € TTC.

3. INVENTAIRE BOCAGER : ENGAGEMENT DU PROGRAMME ET DEMANDE DE SUBVENTION

La préservation et la valorisation du patrimoine ligneux (haies, bosquets, bois) est une des actions programmées dans l'Agenda 21 d'Orival. Les objectifs sont multiples :

- maîtriser les eaux de ruissellement pour permettre de limiter l'érosion des sols et de lutter efficacement contre les inondations (haies)
- contribuer au développement du mode de chauffage au bois en circuit court dans les bâtiments publics et les habitations
- préserver les paysages et la biodiversité
- diversifier les sources de revenus des agriculteurs.

Un programme de plantation et de restauration de haies bocagères est donc envisagé, ainsi qu'un plan de gestion des haies qui permettra de déterminer les sites dont la biodiversité est à préserver et ceux qui pourraient être valorisés dans le cadre de la mise en place d'une filière bois de chauffage décheté en circuit court.

Afin d'avoir une action efficace sur la globalité du territoire, il est nécessaire de réaliser un inventaire exhaustif du maillage bocager, des bois, bosquets et arbres remarquables, de les localiser géographiquement, de connaître leur propriétaire, de faire une typologie (essence, rôle) et d'en diagnostiquer l'état. Cette étude pourra être proposée à la collectivité comme outil d'aide à la décision, et aux propriétaires concernés pour une concertation. Les données de cet inventaire diagnostic seront intégrées dans le S.I.G. (Système d'Information Géographique) d'Orival. Pour ce faire, la CdC dispose de tous les fonds cartographiques nécessaires, par convention avec le Conseil général du Calvados et l'Institut Géographique National (IGN).

Plan de financement :

Dépenses totales, 8 311,61 € HT / 8 772.43 € TTC, se décomposant comme suit :

- Pour réaliser cet inventaire bocager, il peut être fait appel à un stagiaire de 3^{ème} cycle (niveau DESS ou équivalent) pendant une année scolaire (10 mois). La gratification du stagiaire proposée est de 436.05 € par mois soit 4 360.50 € pour une période de 10 mois, pour un temps de travail hebdomadaire qui sera défini par convention avec l'organisme

d'enseignement. Le défraiement de ses frais de déplacement sur le terrain est évalué à 1 600 €.

- Le devis du bureau d'étude le mieux disant chargé d'étudier un protocole méthodologique préalable, IGN, est d'un montant de 1 301 € HT / 1 556 € TTC.
- La proposition d'acquisition du matériel informatique la moins disante est celle de la société Quadria, d'un montant de 1 050,11 € HT / 1 255,93 € TTC.

Recettes : 8 772.43 €

- Subvention des fonds européens (FEADER/FEDER) selon un taux de 44% : 3 657,10 €
- FCTVA (sur l'achat de l'ordinateur) : 194.44 €
- Autofinancement : 4 920.89 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 25 voix favorables, 1 voix contre et 1 abstention, décide d'engager l'inventaire bocager du territoire de la Communauté de communes d'Orival, pour un coût de 8 772.43 € TTC, et pour solliciter une subvention sur les fonds européens (FEADER/FEDER) de 3 657,10 €.

4. CHEMINS DE RANDONNEE : ENTRETIEN ANNUEL ET DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre de la refonte de la politique pour la randonnée départementale, le Conseil général a décidé d'apporter, à compter du 1^{er} janvier 2013, son soutien aux collectivités pour l'entretien des chemins répondant à la charte « qualité » départementale. Les quatre circuits se trouvant sur le territoire d'Orival, intégrés dans le topoguide édité avec le concours de la Communauté de communes BSM, répondent aux critères et sont éligibles. La subvention est de 40% plafonnée à 160 €/km de chemins réellement entretenus (à l'exclusion des portions de circuits se trouvant sur des voies communales ou départementales). L'entretien est annuel pour le balisage et biennal pour la végétation (broyage et élagage).

Le temps annuel d'entretien du balisage et de la végétation des 15 km de chemins ruraux, réalisé en régie, est évalué à 56 heures. Le coût annuel comprenant la rémunération du personnel, l'assurance, le carburant, les réparations et l'entretien du matériel et des véhicules est estimé à 1 300 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'engager l'entretien annuel du balisage et de la végétation des chemins de randonnée du territoire évalué à 1 300 € TTC et de solliciter

chaque année auprès du Conseil général une subvention de 40% de cette dépense TTC.

Une information est donnée sur le projet de parcours équestre du Bessin. La réalisation de celui-ci a pris du retard en raison d'une attente d'attribution de subvention au titre des fonds européens.

5. DECISIONS MODIFICATIVES :

Décision modificative n°2 du budget principal :

Les dépenses et les recettes correspondant aux projets suivants n'ont pas été inscrites au budget 2013 :

- les travaux de sécurité de la traverse de Tierceville, dont la Communauté de communes est maître d'ouvrage et qui ont été décidés par délibération des 17 juin et 25 juillet 2013
- l'acquisition de coussins berlinois et de panneaux de signalisation destinés aux abords du groupe scolaire de Lantheuil
- une subvention d'équilibre à verser au budget de la régie du transport afin de compenser la dépense relative à une rémunération supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'inscrire au budget 2013 les sommes figurant dans le tableau ci-dessous, pour un total de 231 347 € TTC en dépenses et en recettes de la section d'investissement et une somme de 44 046 € à ajouter et à soustraire en dépenses de fonctionnement.

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
<i>Section de Fonctionnement</i>			
658	Charges de gestion courante (salaire régie transport)	30 000	
022	Dépenses imprévues	- 44 046	
023	Virement à la section d'investissement	14 046	
<i>Section d'Investissement</i>			
021	Virement de la section de fonctionnement		14 046
2317	Traversée de Tierceville	223 747	
2317	Aménagement voirie groupe scolaire du RPI de Lantheuil	7 600	
10 222	FCTVA		35 817
13141	Fonds de concours de la commune		181 484
TOTAL		231 347	231 347

Decision modificative n°1 de la régie du transport

De nouvelles inscriptions devront être intégrées au budget 2013 : la dépense relative à une rémunération supplémentaire non prévue au budget et, pour équilibrer cette dépense, une subvention, qui sera prélevée du budget principal. Les imputations budgétaires sont les suivantes :

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
6410	Rémunération de personnel	16 000	
6450	Cotisation à l'URSAFF	7 000	
6450	Cotisation caisses de retraite	7 000	
7475	Subvention d'équilibre du budget principal		30 000
TOTAL		30 000	30 000

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'inscrire au budget 2013 les sommes indiquées dans le tableau ci-dessus pour un total de 30 000 € en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement.

6. CREANCE IRRECOUVRABLE

Une somme de 1 692,03 €, correspondant à des frais de restauration scolaire, est due depuis 2011 par une famille de Fontaine-Henry. Celle-ci connaît des difficultés pécuniaires, suite à des pertes d'emploi et au décès du père de famille. La procédure légale effectuée par le trésorier pour tenter de recouvrer cette somme a été effectuée : demande de saisie sur indemnités auprès de Pôle emploi et saisie de la commission de surendettement. Celle-ci a établi qu'aucun plan de remboursement par la famille n'est possible et qu'un effacement de la dette se justifie. Une participation du C.C.A.S de Fontaine-Henry sera sollicitée (sauf si la commune a apporté une aide préalablement).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de prendre en charge la dépense de 1 692.03 € qui sera imputée à l'article 6541 (créance irrécouvrable).

7. PROFIL DU 6^{ème} POSTE D'EMPLOI D'AVENIR

Par délibération du 16 septembre 2013, le conseil communautaire a arrêté les profils de cinq postes à intégrer dans le dispositif des Emplois d'avenir. Six postes ayant été créés par délibération du 17 juin, il avait été convenu que le profil du sixième poste serait déterminé après une période de réflexion.

Le besoin d'une personne, ayant le niveau du Bac, compétente dans le domaine informatique et titulaire du permis de conduire a émergé. Elle sera affectée dans les écoles et aura pour mission d'assister les enseignants dans l'utilisation du matériel informatique notamment dans le cadre des ateliers destinés aux élèves.

Le parc informatique des écoles, qui était devenu obsolète, a été totalement remplacé par du matériel de location. Nous sommes ainsi déchargés de la maintenance qui représentait le demi-poste d'un agent technique.

La commission de recrutement se réunira pour statuer sur les candidatures des six postes, en partenariat avec la Mission Locale.

8. STRUCTURES SPORTIVES : MISE A DISPOSITION DES TERRAINS DE SPORT DE LANTHEUIL ET DE CREULLY

L'article L.1321-1 du Code général des Collectivités Territoriales dispose que « le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition à la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence. Cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et de la collectivité bénéficiaire. Le procès-verbal précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci ».

L'article L.1321-2 précise que la remise de ces biens s'effectue à titre gratuit et que la collectivité bénéficiaire assume l'ensemble des droits et obligations du propriétaire du bien transféré, possède tout pouvoir de gestion et peut procéder à tous travaux de reconstruction, de démolition, de surélévation ou d'addition de constructions propres à assurer le maintien de l'affectation des biens.

Les biens ci-dessous sont mis à disposition au titre de la compétence Culture, sports et loisirs :

Terrain multiactivités de Lantheuil :

Il est la propriété de la commune de Lantheuil. Il est situé sur le Chemin Blanc, cadastré ZA n°17, d'une surface de 21 983 m². Il se compose :

- d'un terrain de football avec système d'éclairage, en très bon état

- d'un terrain de basket-ball, en état d'usage (des buts de handball et des panneaux de basket seront à installer)
- d'un terrain de tennis, en état d'usage (la clôture grillagée et la porte d'entrée seront à remplacer)
- de deux vestiaires d'une surface totale de 100 m², comprenant douches, sanitaires et un étage aménageable. L'un d'eux est à rénover partiellement (toiture, gouttière).

Les travaux seront réalisés en régie.

Le conseil municipal, dans sa délibération du 17 octobre 2013, a autorisé le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition de cet équipement.

Terrain de basket de Creully :

Il est la propriété de la commune de Creully. Il est situé rue des Ecoles, fait partie du terrain cadastré D n° 805 d'une contenance de 10 351 m² et se trouve en zone UG du Plan Local d'Urbanisme communal. Il est utilisé par les écoles et le centre de loisirs.

Il est en état d'usage. Des buts de handball et des panneaux de basket, seront à installer.

Le conseil municipal de Creully, dans sa délibération du 11 juillet 2013, a autorisé le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition de cet équipement.

Des équipements sportifs seront mis en place sur les deux terrains pour un coût de 17 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer, avec les Maires correspondants, un procès-verbal de mise à disposition à la Communauté de communes d'un terrain multi-activités situé à Lantheuil, et d'un terrain de basket situé à Creully, sur la base des éléments fournis ci-dessus.

9. ADHESION DE LA COMMUNE DE CONDE SUR SEULLES AU SYNDICAT MIXTE DE LA SEULLES ET DE SES AFFLUENTS

Au regard de l'évolution de la législation sur les cours d'eau et notamment l'obligation pour 2015 de restaurer leur bon état écologique et faunistique, le Syndicat mixte de la Seulles et de ses affluents a pour objectif de faire adhérer toutes les collectivités du bassin versant de la Seulles. Dans ce cadre, par délibération du 15 juillet 2013, la commune de Condé sur Seulles a demandé son adhésion à ce Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, prend les décisions suivantes :

- ✓ Il autorise l'adhésion de la commune de Condé sur Seulles au Syndicat mixte de la Seulles et de ses affluents, à compter du 1^{er} janvier 2014
- ✓ Il autorise monsieur le Président à signer tous documents nécessaires.

10. QUESTIONS DIVERSES :

Signature des marchés de travaux pour la médiathèque :

A la suite des délibérations des 10 septembre 2012, 15 octobre 2012 et 15 avril 2013 portant engagement des travaux de transformation de la garderie de Creully en médiathèque et sollicitation des subventions, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 29 juillet 2013. Les commissions d'appel d'offres, réunies les 24 septembre et 17 octobre 2013, ont attribué les lots aux entreprises figurant dans le tableau ci-dessous, selon les critères qui étaient le prix, pour 60%, et la valeur technique, pour 40%.

Lot	Nature du lot	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
1	Gros œuvre	GTN	57 626.08	68 920.79
2	Cloisonnement, plâtrerie sèche, menuiserie bois alu	SOPROBAT	56 202.74	67 218.48
3	Peinture, sols souples	PIERRE	26 080.69	31 192.51
4	Plomberie, chauffage	OZENNE	24 463.57	29 258.42
5	Electricité	ANB ELECT	13 988.04	16 729.70
TOTAL			178 361.12	213 319.90

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer les marchés avec les entreprises présentées ci-dessus pour un total de 178 361.12 € HT / 213 319.90 € TTC.

Convention avec la Région pour un projet culturel dans le Bessin

La Région envisage d'apporter son concours financier à un projet culturel dans le Bessin qui serait porté par la Ferme culturelle du Bessin et l'ADTLB. Une réunion de réflexion est prévue avec les intéressés le 13 Novembre 2013 à 9 heures, afin de déterminer quel type de convention peut être conclu et quels bénéfices seront apportés à la CdC.

Gymnase :

Les travaux sont achevés. Le 15 Octobre 2013, la commission de sécurité a émis un avis favorable à l'ouverture du gymnase. Celui-ci est occupé dans la journée par les élèves du collège et des écoles, et tous les soirs, de 17h30 à 22h, par les associations. Toutes les associations demandeuses ont obtenu un ou

plusieurs créneaux horaires. Les badges ont été distribués aux utilisateurs. On attend de ceux-ci un comportement respectueux du règlement intérieur, à la mesure de la qualité du local mis à leur disposition. L'inauguration est fixée au samedi 30 novembre à 11 heures.

Information sur le futur lotissement d'Amblie :

Jean-Pierre LAVISSE souhaite apporter un rectificatif à un article paru dans la presse locale sur la future zone urbanisable d'Amblie. L'article rapporte que le financement est assuré par la Communauté de communes d'Orival pour 81% et la commune d'Amblie pour 19%. Or, en aucune façon, la Communauté de communes ni la commune d'Amblie ne sont concernés par ce lotissement qui est totalement privé.

Divers :

✓ Taxe de séjour 2012 :

Tous les hébergeurs du territoire ont versé leur taxe de séjour (une seule mise en demeure a dû être effectuée).

✓ Transport scolaire :

Le Conseil général nous a attribué trois bus neufs (munis de ceintures de sécurité).

Il est nécessaire de recruter plusieurs conducteurs afin d'assurer le remplacement des agents en arrêt de travail et en vue de pourvoir à la vacance prévisible de trois postes. Un appel à candidatures est lancé ; les Maires du territoire sont sollicités pour relayer cette information.

✓ Rythmes scolaires :

La ligue de l'enseignement nous accompagnera dans la réflexion sur la mise en place des rythmes scolaires. Celle-ci se déroulera en trois étapes correspondant aux trois prochains trimestres : l'organisation du temps scolaire d'ici la fin de l'année 2013, l'élaboration d'un Projet Educatif Territorial (PEDT) au 1^{er} trimestre 2014 puis la mise en place des actions au 2^{ème} trimestre 2014. En ce qui concerne la première étape, un planning de réunions réparties au cours de ce trimestre a été défini pour y associer les élus, les enseignants ainsi que les parents et acteurs éducatifs (animateurs, associations...). Une délibération du conseil communautaire relative au projet d'organisation de la journée et de la semaine scolaire ainsi qu'aux orientations du Projet Educatif Territorial (PEDT) validera cette réflexion collective.

✓ Subventions :

Les contrats pluriannuels de projets et de financements conclus en vue d'obtenir des subventions sur les fonds européens se terminent en fin d'année 2013. De nouvelles orientations seront prises à compter de janvier 2014. A titre d'exemple, les Programmes d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) ne seront plus subventionnés par l'Europe.

L'enveloppe relative à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) devrait diminuer de 20% en 2014.

✓ Traversée de sécurité à Rucqueville :

Le Conseil général inscrira la réfection du tapis de roulement et les entrées de bourg sur l'exercice 2014. La commune aménagera deux plateaux surélevés, des marquages au sol, installera des miroirs et des bornes. La Communauté de communes apportera une participation financière à ces travaux de sécurité.

✓ Téléthon :

Le téléthon aura lieu cette année le samedi 7 décembre de 9 heures à 16 heures. Le circuit de 28 km passera par toutes les communes. Un grand bus sera utilisé. Des maillots sportifs à l'effigie de la CdC d'Orival seront mis en vente.

✓ Modification de la date du prochain conseil communautaire :

En raison de la tenue du congrès des Maires de France, qui se tiendra à Paris à partir du 19 novembre prochain, le Conseil communautaire prévu la veille sera reporté au lundi suivant 25 novembre 2013.

La séance est levée à 23h30.